



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 31 octobre 2023

Date de la convocation : 25/10/2023  
Date d'affichage de la convocation : 25/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **31/10/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Bernard SADY, Maggy CARON, Pascal RANC, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Philippe GOFFART, Vanessa CHEVALLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Christie DEZERT pouvoir à Claire ADAM, Sabrina GUYON pouvoir à Vanessa CHEVALLIER, Estelle MIGNOT pouvoir à Emilien BIGNON, Agnès RAGOT pouvoir à Roland BROQUET, Pierre MARCHAL pouvoir à Claude LAPIERRE, Sophie MASSIASSE pouvoir à Bernard SADY, Emeline DE BRUIN pouvoir à Maggy CARON, Julien GOFFART pouvoir à Philippe GOFFART.

Absents : Mmes Eléonore De FRESCHVILLE, Anne-Lise DURAND et M. Johann DE BRUIN.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 18  
Représenté : 08  
Votants : 26

#### Délibération n°

**2023\_D\_095**

### **Objet de la délibération : Décision modificative – Remboursement acompte – Dispositif de soutien budgétaire face à l'inflation**

Monsieur le Maire,

↳ Informe l'assemblée que la commune a perçu à tort un acompte de 38 435 € (fin 2022) relatif à la dotation prévisionnelle au titre des deux 1<sup>er</sup> critères du dispositif de soutien budgétaire aux communes et aux groupements à fiscalité propre instauré par l'article 14 de la loi de finances rectificative du 16/08/2022.

Lors de l'élaboration du budget communal 2023, le remboursement de cette avance a été inscrit à l'article 74888 en recette de fonctionnement.

Afin de procéder au remboursement, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Objet	Recettes	Dépenses
74	74888	Autres attributions et participations	+ 38 435,00 €	
014	7498	Autres reversements sur dotations et participations		+ 38 435,00 €

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **ACCEPTE** la décision modificative proposée ci-dessus,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Roland BROQUET.

